

Mu/A.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

DIRECTION PROVINCIALE DU PERSONNEL.

Usumbura, le 12 juin 1954.

N° 12/ 4135 / 1.387 / B.15

Transmis copie pour information à
Messieurs: - les Résidents (deux)

- les Administrateurs de
Territoire (tous)

- les Chefs de service (tous)

Usumbura, le 12 juin 1954
Pour le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.

Le Directeur Provincial du Personnel
M. ROSMANT,

Ruhengeri



2380

51 / 13 2 4 / 12
6 5 4
12

12 Rosmant

Et/M
CONGO BELGE

Léopoldville, le 31 mai 1954

1re DIRECTION GENERALE
2me DIRECTION
PERSONNEL

N° 1222 / 016579

OBJET:

Signalement.
-/-

- TRANSMIS copie, pour information à MM.
1. le Présidappel, Léo - Eville
 2. le Procural, Léo - Eville
 3. le Commandant en Chef de la F.P.
 4. les Directeurs Généraux -TOUS-
 5. le Directeur Général de l'I.G.C.B.
 6. le Prétribappel - Usumbura
 7. le Proroi, Usumbura
 8. l'Administrateur en Chef de la Sûreté
 9. le Directeur du Secrétariat Général

A Messieurs les Gouverneurs de
Province (TOUS) + R.U.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que certains bulletins de signalement ou notes de mutation sont établis en termes vexatoires atteignant inutilement la dignité personnelle des agents en cause.

Certes, le signalement doit être rédigé avec objectivité et des qualifications sévères peuvent être employées si elles sont méritées. Encore faut-il que la forme employée soit pondérée et ne blesse pas inutilement l'amour-propre

C'est ainsi que je viens de relever, récemment, dans des notes de mutation, la remarque ci-après :
" Ses déboires conjugaux sont connus jusqu'à la frontière ..."
L'effet que peut produire sur l'agent intéressé, qui doit règlementairement en recevoir copie, la lecture d'un document contenant de semblables détails est évidemment très désagréable.

Je n'insisterai pas sur la maladresse et l'inutilité d'une telle observation qui dépasse le but que s'était probablement assigné le rédacteur en voulant expliquer la repercussion de certaines difficultés familiales ou personnelles sur le rendement.

Je vous prie de bien vouloir attirer, sur ce point, l'attention du personnel sous vos ordres amené à devoir rédiger les documents précités.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL
LE SECRETAIRE GENERAL, a.i.
N. WELVAERT.-

[Signature]